

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le **QUATRE JUILLET DEUX MILLE TREIZE** à **NEUF HEURES TRENTE**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

**Etaient présents** : MM et Mmes DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. –COURTILLIER R. – COUTORD J-M – DENIZET F. – DURAND R. – FROMONT C. – GERARD G. – GUERITTE J. – GUERITTE M. – JACQUARD G. – JACQUIER C. – JOBARD P. – JOFFRIN G. – LEHMANN N. – LIEVRE Ph. – MATHIEU B. – MICHEL B. – MINISINI W. – PASQUIER B. – PERRARD C. – RIGOLLOT M-N. – TOMASINI D. – TRANSLER G. –VERDIN G.

**Pouvoirs** : de CORDIER D. à DALLEMAGNE Ph. – de DE BODT G. à PASQUIER Bernard – de DEZOBRY B. à JACQUARD G. – de DUBOIS C. à JOBARD P. – de FERLET O. à COURTILLIER R. – de HERNOUX N. à MATHIEU B. – de MARGOT C. à GUERITTE M. – de MATRION F. à LIEVRE Ph. – de VAN RECHEM M. à AUDIGE J.

**Absents excusés** : MM et Mme ADNOT Ph. – CORDIER D. – CORNUT-GENTILLE F. – DAUTEL J. – DE BODT G. – DEZOBRY B. – DUBOIS C. – ENCINAS L. – ENFERT J. – FALMET J. – FERLET O. – GAILLARD Y. – GUENE C – HERNOUX N. – HUARD L. – MARGOT C. – MATHIS J-C. – MATRION F. – VAN RECHEM M.

**Etaient absents** : MM et Mme BERGEON J-C. – DEMATONS D. – FOURNIER Y. – RICHTER P. – SOILLY B.

Le Vice-président constate que VINGT-SIX membres sur CINQUANTE sont présents et que NEUF membres ont donné leur pouvoir. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Accueil des participants (9h00 – 9h30),
- Approbation des comptes 2012,
- Approbation du rapport d'activités 2012,
- Voyage d'études 2013,
- ANDRA – Bilan 2012,
- Questions diverses.

### **Délibération 01/2013 – Approbation du rapport d'activités 2012**

Le Trésorier présente les comptes de l'année 2012. Ils sont également certifiés par le Commissaire aux comptes.

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Bernard MATHIEU. Il présente les activités 2012 de la Commission Locale d'Information de Soulaines.

Le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.

L'ensemble de ces éléments constituant le rapport d'activités 2012 ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré avec,

APPROUVE à l'unanimité le rapport financier,  
APPROUVE avec 33 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION les activités 2012,  
APPROUVE avec 33 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION le rapport moral,  
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **02/2013 – Voyage d'études 2013**

Le Vice-Président propose à l'Assemblée un voyage d'études au CNPE de Chooz. Il précise que cette visite serait organisée courant septembre 2013 mais que les modalités pratiques de mise en œuvre du dit voyage d'études restent à définir.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Vice-Président souhaite apporter quelques réponses et éléments d'appréciation à Michel Gueritte, ici présent, suite au mail qu'il a adressé à la plus part des membres de la CLI de Soulaines le mercredi 19 juin 2013.

Michel GUERITTE demande des précisions sur les suites de l'enquête sanitaire InVS, qui devait être complétée tous les 2 ans.

Philippe DALLEMAGNE : l'étude se poursuit mais ce n'est pas la CLI le maître d'ouvrage mais bien le comité de pilotage. La CLI envisage de faire ses propres investigations. (cf 05/2013 – InVS – Compte rendu de la réunion du 06 juin 2013 page 16 du présent procès verbal)

Michel GUERITTE souhaite également aborder l'avancement du projet de stockage FA-VL dans le canton de Soulaines. Philippe DALLEMAGNE lui rappelle que seuls des accords pour des sondages géologiques sont donnés et non pour le stockage.

Monsieur Patrice TORRES précise que des informations sont disponibles sur le site internet de l'ANDRA. Une plaquette d'informations est à disposition en sortie de réunion.

Michel GUERITTE demande si la création d'une entité intercommunale est possible. Elle serait chargée d'assurer une veille et une information vers la population sur l'addition des 5 sites nucléaires : FA-MA-VC, TFA, DAHER, Entreposage FA-VL, futur stockage FA-VL.

Philippe DALLEMAGNE répond que ce n'est pas possible d'un point de vue réglementaire. En effet, la CLI est en place parce qu'il existe une Installation Nucléaire de Base. Or, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, la réglementation n'est pas la même.

Michel GUERITTE : la communication vers la population – je rappelle que le I de CLI signifie Information. Il y a un déficit de communication évident sur ces sites, notamment sur le TFA, alors qu'il est en train de devenir un fourre-tout inquiétant...

Philippe DALLEMAGNE précise que Monsieur le Sous-Préfet s'exprimera sur le sujet à la fin de la réunion puisqu'il préside la CLIS du CSTFA.

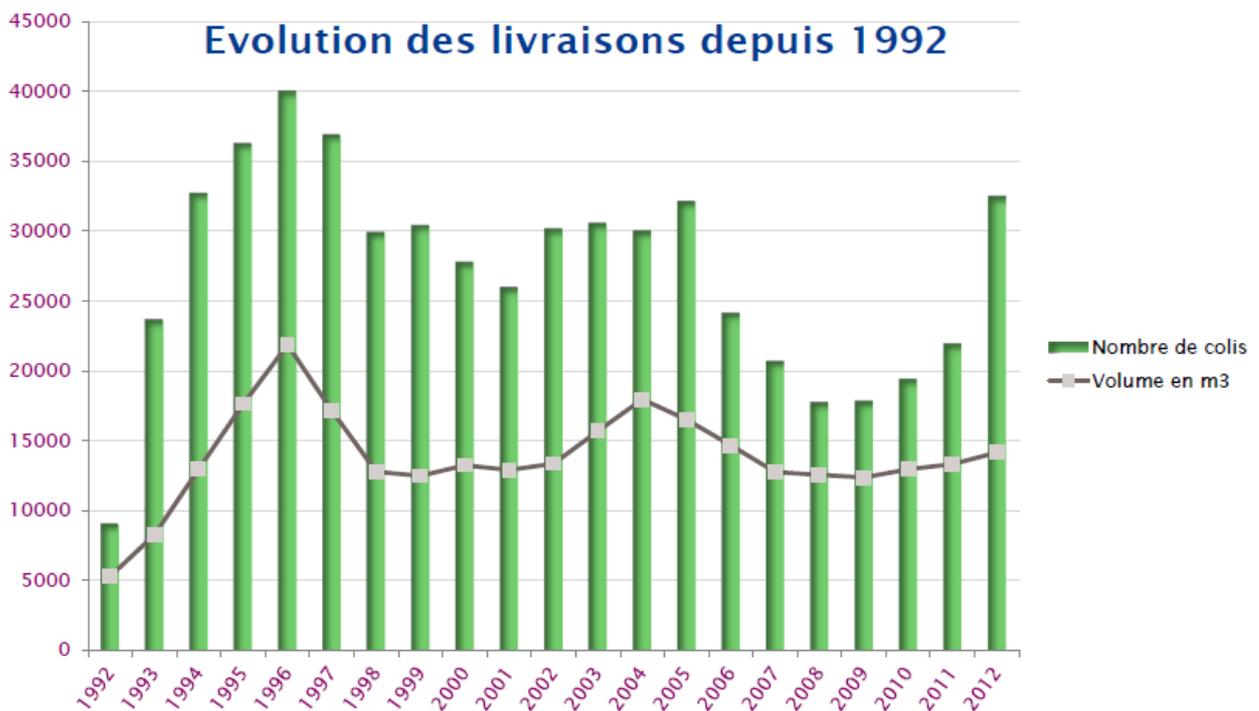
### **03/2013 – ANDRA – Bilan 2012**

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Patrice TORRES, Directeur des Centres de Stockage de l'Aube, qui présente à l'Assemblée les bilans 2012 de l'exploitation et de la surveillance de l'environnement.

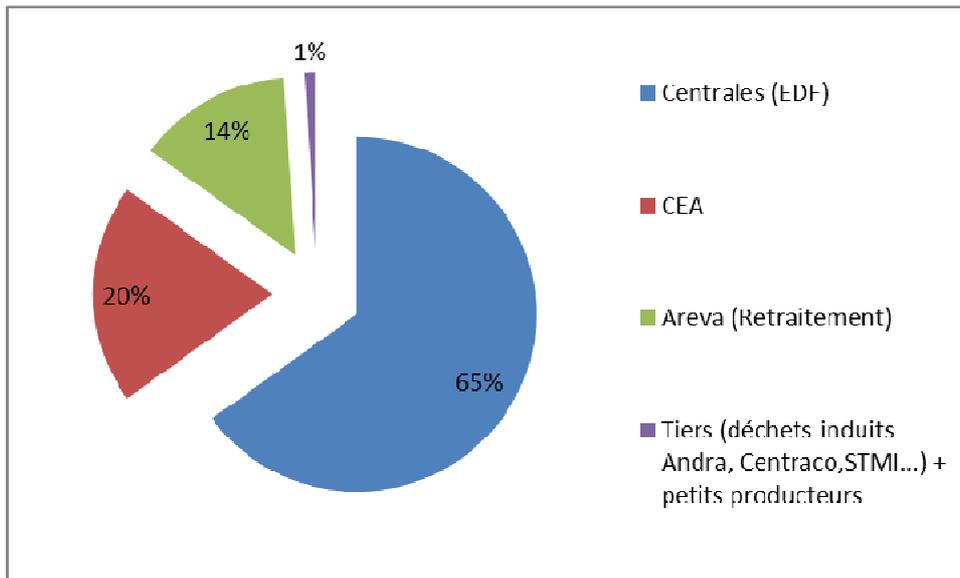
⇒ BILAN D'ACTIVITES 2012 DU CSA CONFORMEMENT A L'ARTICLE 21 DE LA LOI TSN (transparence et sécurité en matière nucléaire)

A) Exploitation du Centre : résultats saillants 2012

- L'exploitation du Centre
  - Mise en service : 13 janvier 1992
  - Capacité de stockage autorisée : 1 000 000 m<sup>3</sup>
  - Superficie : 95 ha dont 30 ha pour la zone de stockage
  - Volume stocké depuis 1992 (au 31/12/2012) : 267 496 m<sup>3</sup> (26,7 % de la capacité du Centre)
  
- L'exploitation du Centre en 2012 :
  - Volume livré : 14 159 m<sup>3</sup>
  - Nombre de colis livrés : 32 464 (dont 4 couvercles de cuves)
  - Nombre de fûts compactés : 24 573
  - Nombre de caissons injectés : 276 de 5 m<sup>3</sup> – 9 de 10 m<sup>3</sup>
  - Volume stocké : 12 354 m<sup>3</sup>
  - Nombre de colis stockés : 13 952
  - 4 ouvrages fermés
  
- Evolution des livraisons depuis 1992



- Répartition des livraisons par organisme producteur, en 2012 (en volume) :



- Répartition des moyens de livraison : 3% du volume a été réceptionné par voie ferrée (22 wagons reçus au terminal ferroviaire à Brienne-le-Château soit 65 transferts entre le terminal et le Centre) ; 97% par la route (1 313 véhicules arrivés directement sur le Centre depuis les lieux de production).

### Répartition des moyens de livraison (en % du volume réceptionné)



#### B) Dispositions en matière de sûreté

- Les objectifs fondamentaux de sûreté :
  - La protection immédiate et différée des personnes et de l'environnement
  - La limitation de la durée nécessaire de la phase de surveillance

- Des dispositions techniques pour les atteindre :
  - Colis
  - Ouvrages de stockage
  - Milieu géologique
- Des relations régulières avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire  
5 inspections en 2012 ; aucune d'entre elles n'a donné lieu à un constat
- Thèmes des inspections :
  - Analyses réalisées par le laboratoire du Centre, en mars
  - Management de la sûreté, en juin
  - Intégrité des barrières de confinement de la matière radioactive, en octobre
  - Prévention et lutte contre l'incendie, en novembre
  - Les colis de déchets radioactifs, en décembre.

C) Incidents et accidents en 2012



2012 : 1 anomalie niveau 1 ; 2 écarts niveau 0  
3 évènements sans conséquence sur l'environnement, l'installation et le personnel

- Les 2 écarts :
  - Le 14 juin 2012  
Arrêt de la surveillance radiologique, pendant moins d'une heure, dans l'atelier de conditionnement des déchets, lors d'un déchargement de fûts.
  - Le 29 juillet 2012  
Chute d'un fût de 450 litres d'une hauteur de 1,80 mn avant stockage.
- L'anomalie :
  - Le 19 octobre 2012  
Stockage au CSA de détecteurs de fumée contenant des sources scellées d'Américium 241, provenant de la déconstruction d'installations du CEA.

D) Dispositions prises en matière de radioprotection

- Dose maximale enregistrée pour un agent, en dosimétrie active : 1,13 mSv.  
Rappel : 1,33 en 2011 – 1,29 en 2010 – 1,30 en 2009  
Poste correspondant : manutention et contrôles non destructifs de colis
- Diminution de la dose collective en 2012 : 13,13 H.mSv
- 1 accident du travail avec arrêt (entreprises extérieures) totalisant 2 jours d'arrêt  
Rappel : 3 en 2011 – 6 en 2010 – 1 en 2009  
Piqûre d'insecte sur la joue d'un agent provoquant un œdème facial.

Des indicateurs (taux de fréquence de 3,38 et taux de gravité de 0,01) en amélioration pour 2012.

**Taux de fréquence** (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

**Taux de gravité** (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Des résultats en deçà des statistiques nationales annuelles d'accidentologie publiées par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

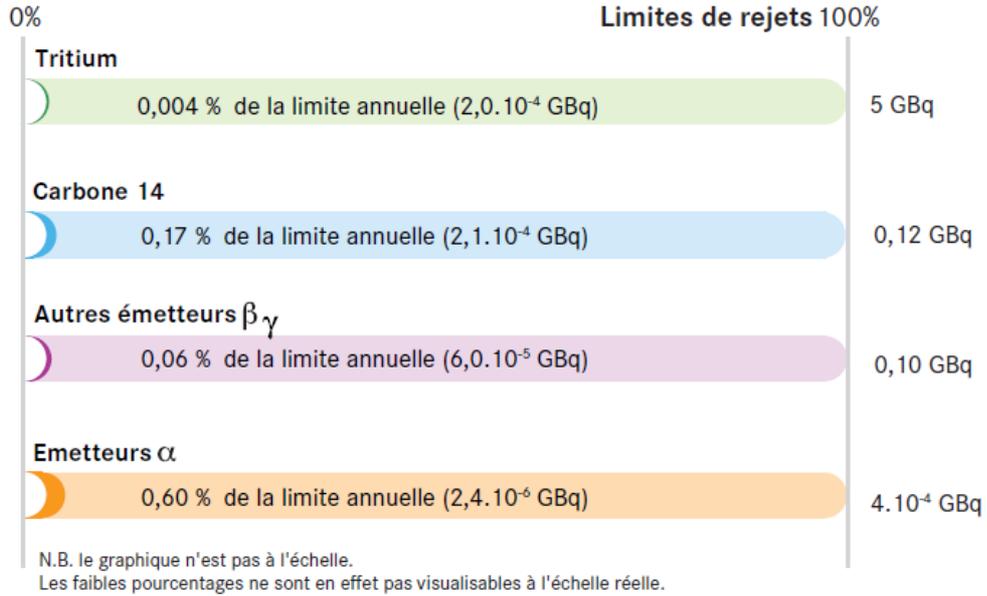
- Exercice Emilie : mise en œuvre du plan d'urgence interne.  
Départ d'un incendie d'origine électrique dans la galerie souterraine du RSGE avec une victime à rechercher.

E) La surveillance de l'environnement et les rejets

- Le suivi de l'environnement
  - Surveillance des effluents du Centre :
    - Les effluents liquides (effluents A, eaux usées, eaux de ruissellement, bassin d'orage)
    - Les effluents gazeux (air extrait à la cheminée de l'ACD)
  - Surveillance de l'environnement :
    - L'air et les eaux de pluie
    - Les ruisseaux
    - Les eaux souterraines (nappe)
    - Le rayonnement gamma ambiant
    - Les écosystèmes terrestres (sols, végétaux, chaîne alimentaire)
    - Les écosystèmes aquatiques (poissons, végétaux)

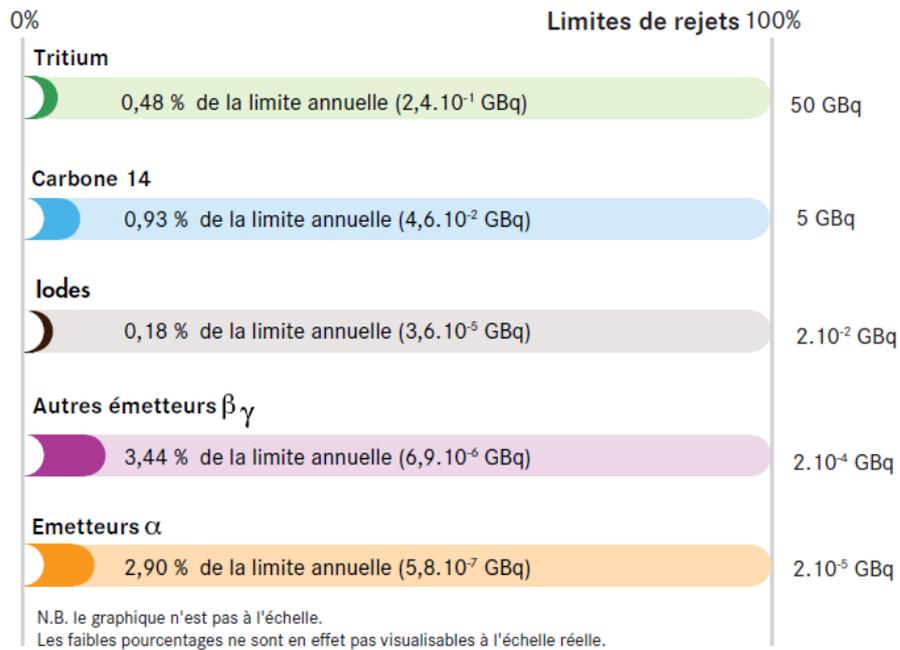
En 2012, environ 18 570 mesures effectuées par le laboratoire d'analyses radiologiques Andra dont 11 470 mesures pour 2 163 prélèvements dévolus au suivi de l'environnement (environnements et rejets).

- Les rejets liquides en 2012



→ Respect des limites de rejets définies par l'arrêté de rejets

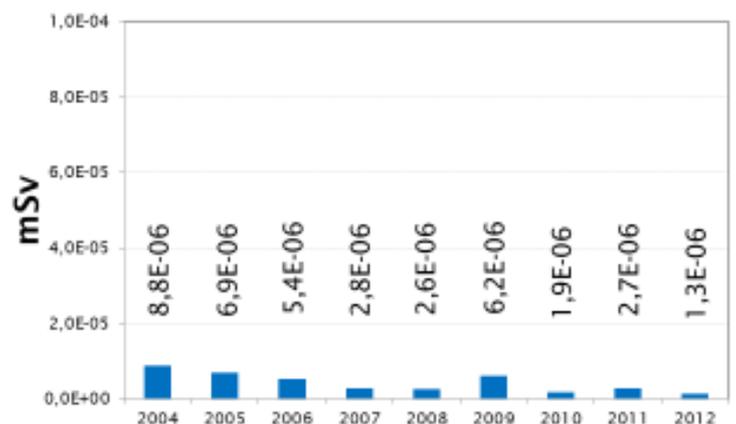
- Les rejets gazeux en 2012



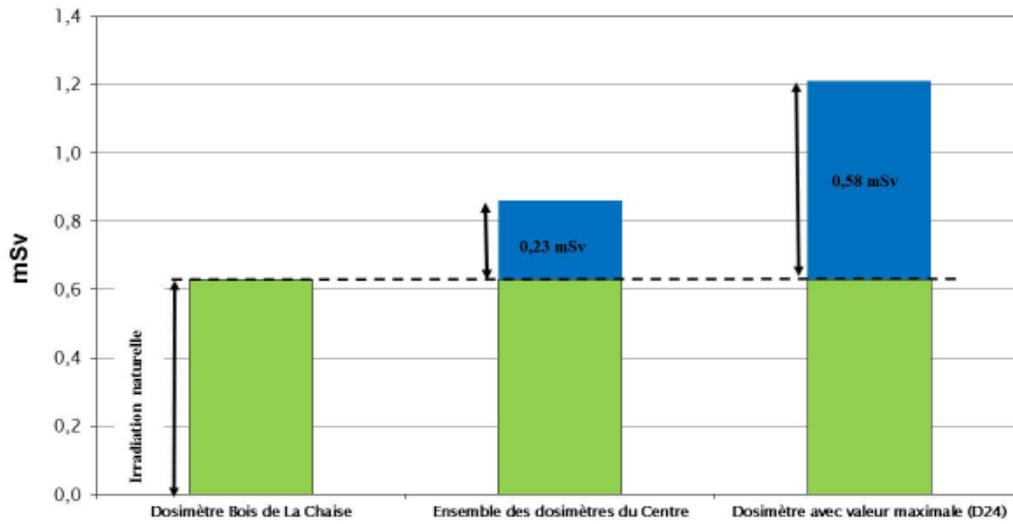
→ Respect des limites de rejets définies par l'arrêté de rejets

- Impact radiologique des rejets liquides et gazeux du Centre sur le groupe de référence\* en 2012 : 0,000 001 3 mSv/an soit plus de 100 000 fois inférieur à la dose admise pour le public (qui est de 1 mSv/an).

\*Groupe de référence : population adulte localisée le long des Noues d'Amance au niveau du CD 24.

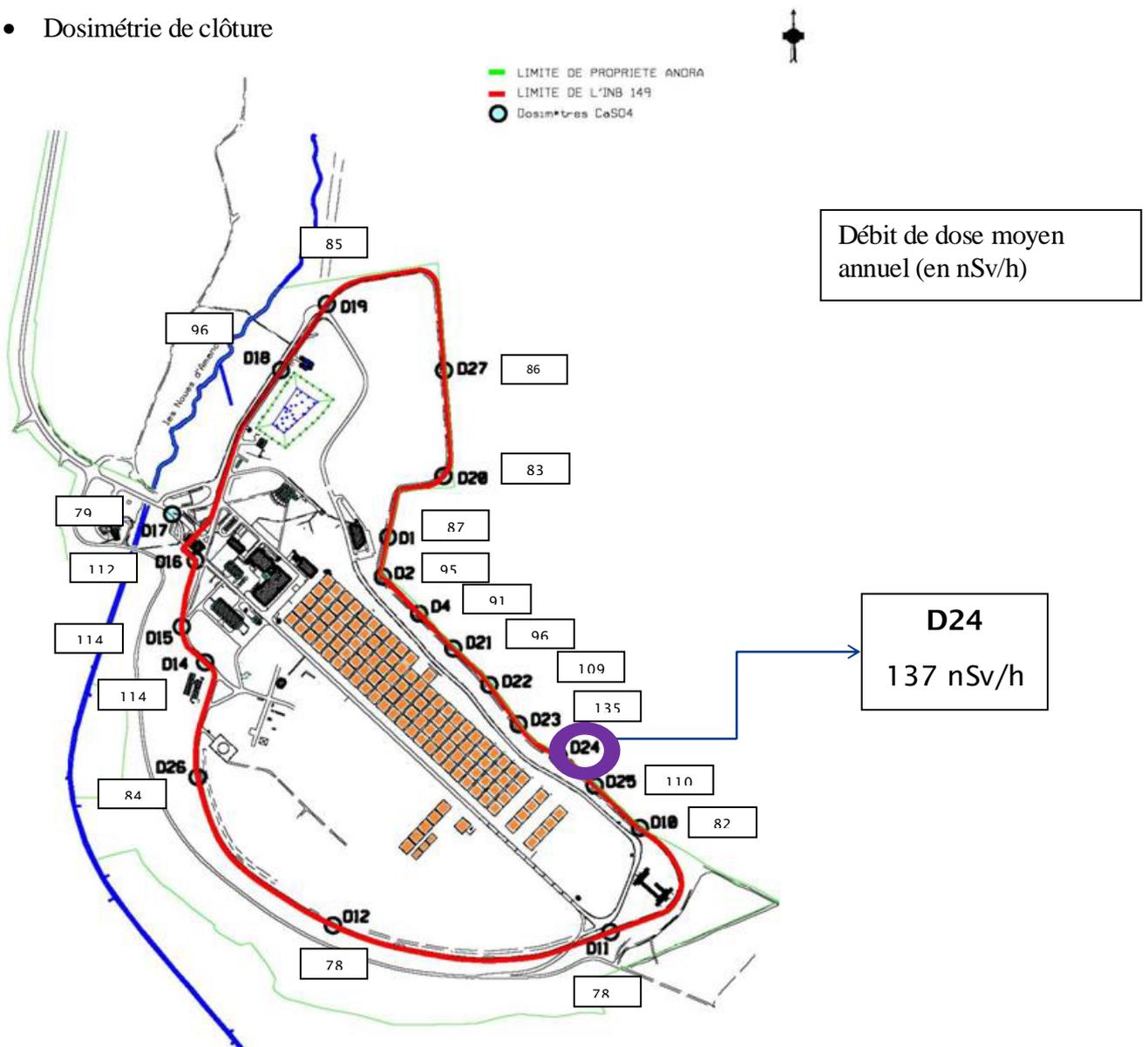


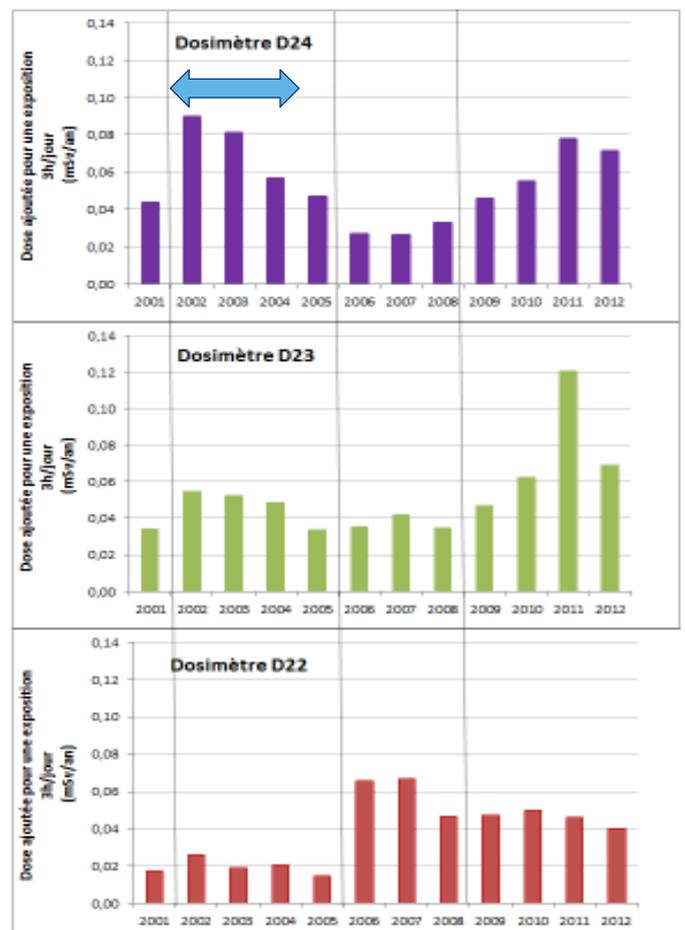
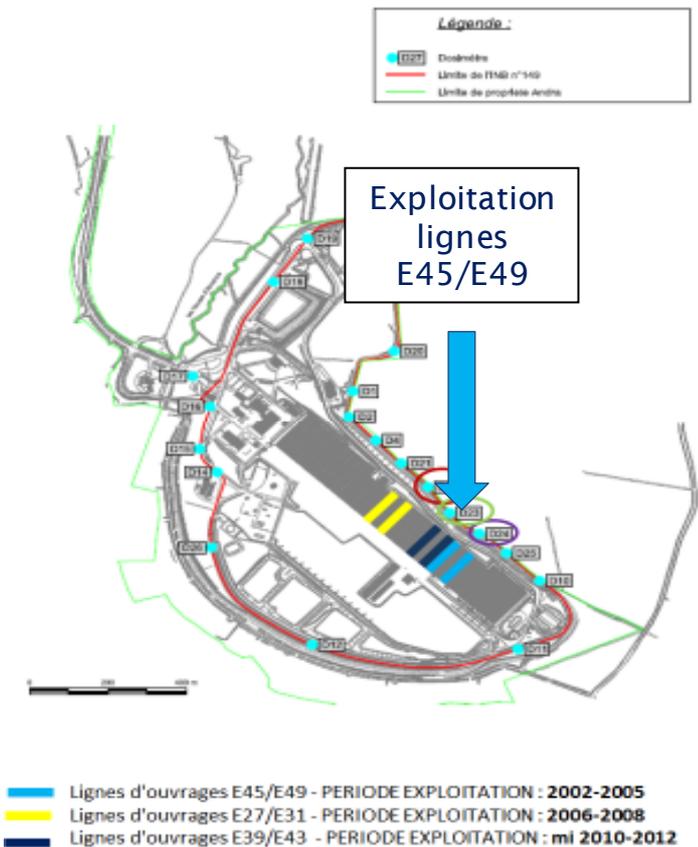
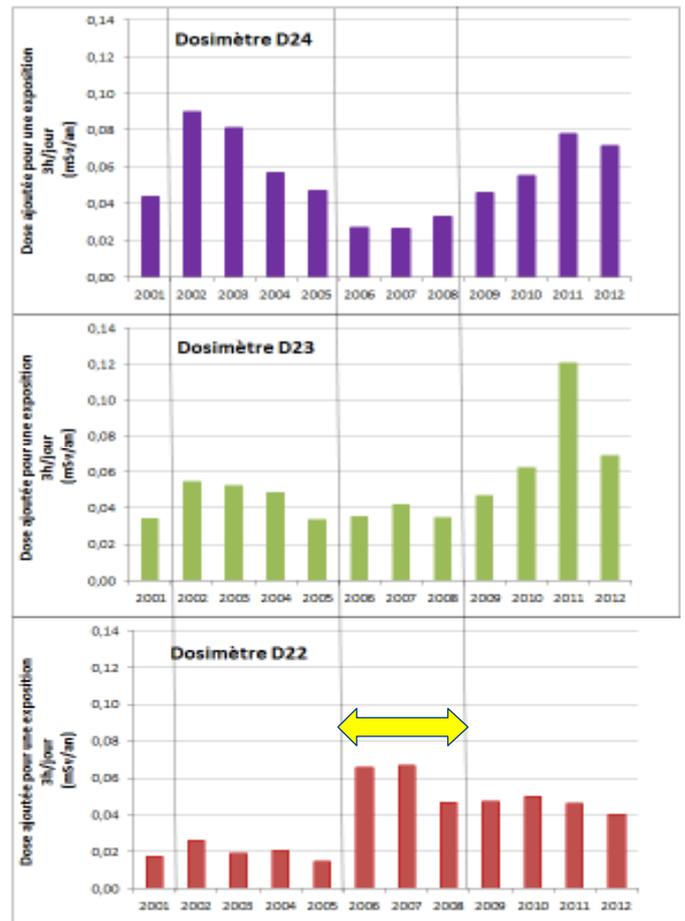
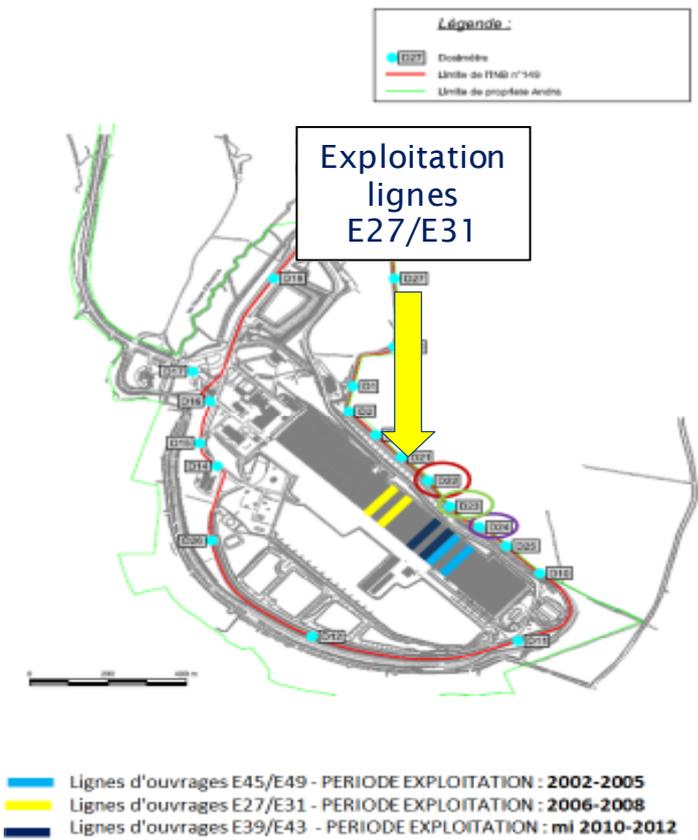
- Irradiation annuelle en clôture du Centre : limite pour le public = 1 mSv/an en plus de l'irradiation naturelle

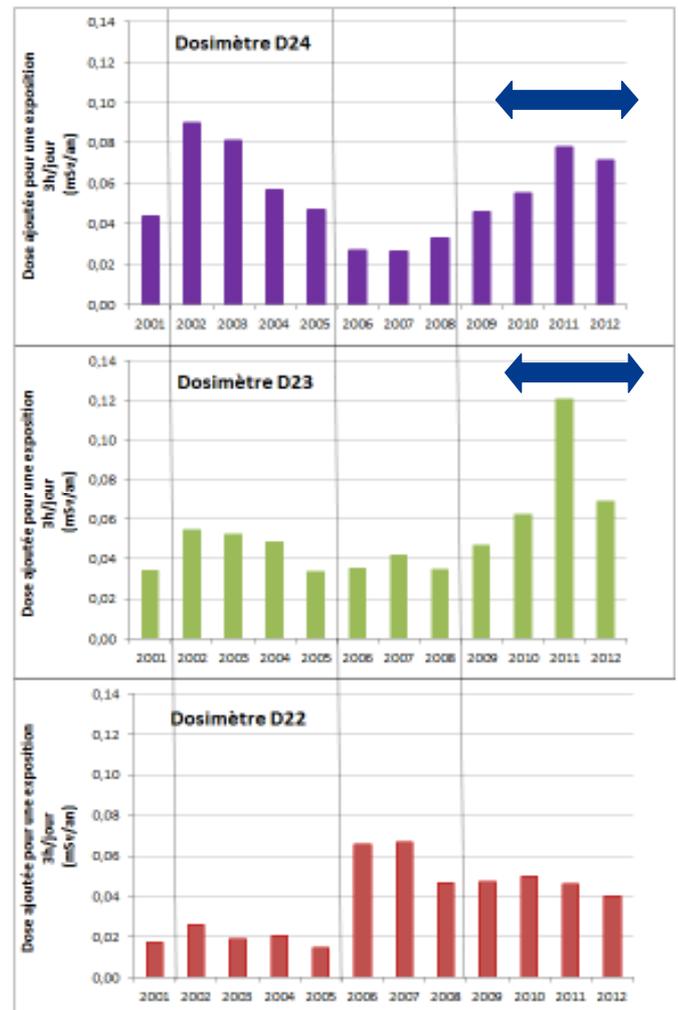
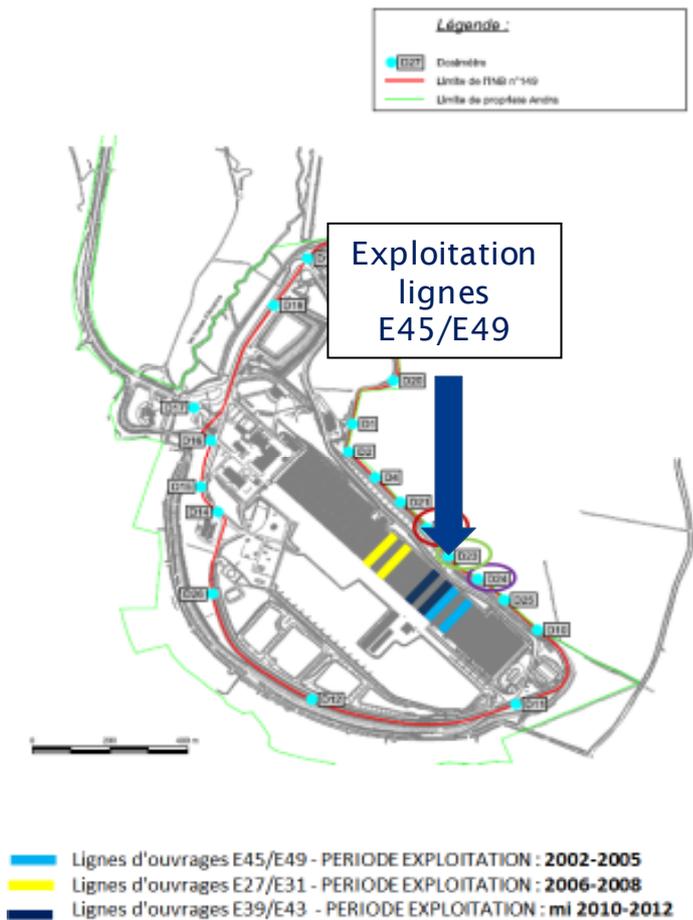


→ Hypothèse : exposition d'une personne présente 24h/24h à la clôture du Centre

- Dosimétrie de clôture







Michel GUERITTE aimerait savoir quel est l'impact de l'irradiation sur la génétique des arbres. Alain DELAPLANCHE, chef du service Qualité, Environnement de l'ANDRA, l'informe qu'une étude européenne sanitaire des forêts a déjà été réalisée mais elle portait sur les maladies et non sur la génétique des arbres.

- Le suivi des effluents liquides : deux dépassements des limites de rejet autorisées pour les matières en suspension.
  - Pour les eaux en sortie de station d'épuration  
32 mg/L au lieu de 30 mg/L en juillet 2012 – Dû à un dysfonctionnement de l'équipement. Dépassement inférieur à 10% de la valeur autorisée. Est considéré comme évènement intéressant l'environnement.
  - Pour les eaux du bassin d'orage  
37 mg/L au lieu de 35 mg/L en janvier 2012 – Dû aux fortes précipitations qui ont eu lieu en fin d'année 2011 (42 mm entre le 30/12/2011 et 06/01/2012 et plus de 138 mm entre le 07 et le 30/12/2011). Dépassement inférieur à 10% de la valeur autorisée. Est considéré comme évènement intéressant l'environnement.
- Le suivi de l'environnement

- Les eaux superficielles : bon état chimique des ruisseaux (Directive Cadre Eau)  
Pas de dépassement des normes de Qualité Environnementale pour les métaux dissous mesurés
- Les eaux souterraines : bon état chimique des eaux souterraines (Directive Cadre Eau)  
Pas de dépassement des normes de Qualité Environnementale, à l'exception de l'arsenic au piézomètre D583 (point de surveillance hors influence du Centre) ; cependant, ces valeurs récurrentes sont attribuées au contexte géochimique.
- Mise en place d'une convention tripartite (CLI/ACRO/Andra) en mai/juin 2012 pour préciser :
  - Les modalités techniques (nature et localisation des prélèvements, analyses et seuils de décision requis)
  - Les conditions d'accès sur le CSA
- Réalisation des campagnes de terrain
  - 3 campagnes (en juin, septembre et octobre)
  - Au total, 55 échantillons prélevés et 2 cartographies gamma ambient)

#### F) La gestion des déchets

La gestion des déchets produits par le Centre s'appuie sur un « Zonage déchets ».

- Zone à déchets nucléaires
- Zone à déchets conventionnels

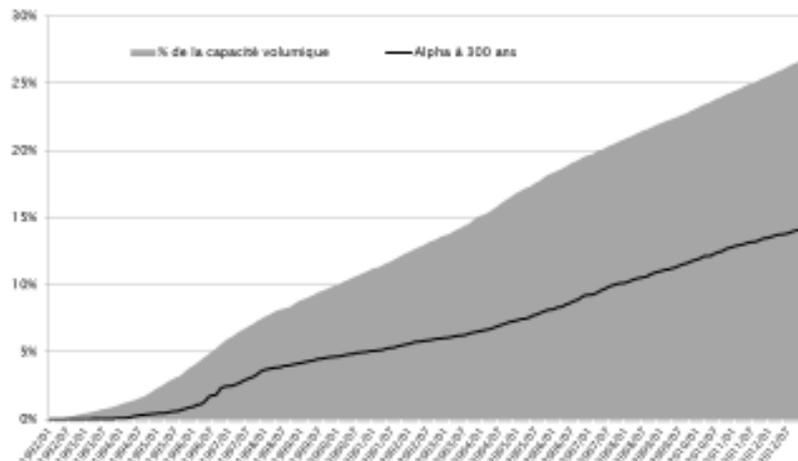
686 m<sup>3</sup> de déchets conventionnels produits en 2012 : 74% des déchets ont été valorisés.  
43 m<sup>3</sup> de déchets nucléaires.

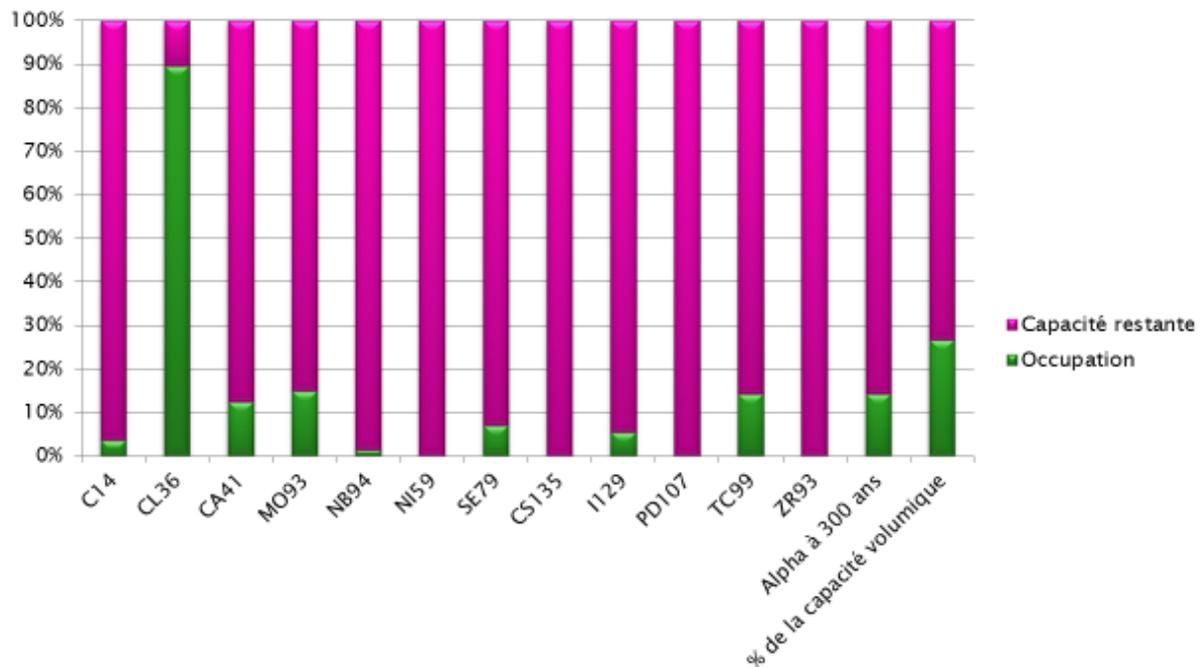
#### G) Information et transparence

- Visites du Centre :
  - 2 792 visiteurs en 2012 (grand public, étudiants, étrangers, collaborateurs d'entreprises)
  - Un nouvel espace d'information au bâtiment d'accueil du public
- Opérations de communication
  - Participation à la Semaine du développement durable et à la Fête de la Science
  - Conférences, spectacle-théâtre
- Partenariats locaux (une trentaine de projets soutenus en 2012)
  - Exemples : Exposition « Templiers » 2012, Jardin de Saint-Victor, Exposition « Graines d'artistes », Fêtes locales,...

#### H) Compléments

- Les radionucléides à vie longue
  - Volume et activité alpha 300 ans stockés en m<sup>3</sup>





On notera que le Centre a quasiment consommé sa capacité à recevoir du Chlore 36 : 89,59% à fin 2012 – 89,49% à fin 2011.

- Quelques données socio-économiques
  - Fiscalité directe locale : 7,9M€
    - Taxe foncière : 2,5 M€
    - Contribution économique territoriale : 2,5 M€
    - Taxe de stockage : 2,9 M€
  - Masse salariale du personnel Andra : 3,9 M€
  - Montant des règlements aux entreprises locales (10-52-55-51) : 5,7 M€
  - Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région : 34 k€
    - 22 stagiaires dont 6 pendant plus de 30 jours
    - 4 apprentis en formation alternée à l'année
  - Coût de fonctionnement du CSA : 40,6 M€
  - 80 agents Andra :
    - 47 résident dans un rayon de 25 km autour du centre
    - 29 résident à plus de 25 km mais à moins de 50 km du centre
    - 4 résident à plus de 50 km du centre

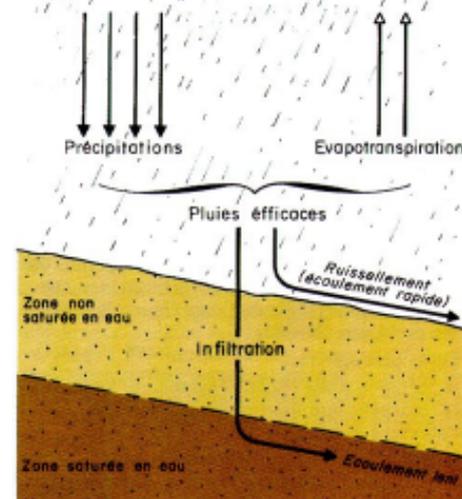
#### I) Observations climatiques et piézométriques : situation à mai/juin 2013\*

\*Données climatiques disponibles jusque fin mai 2013 et données piézométriques disponibles jusque fin juin 2013.

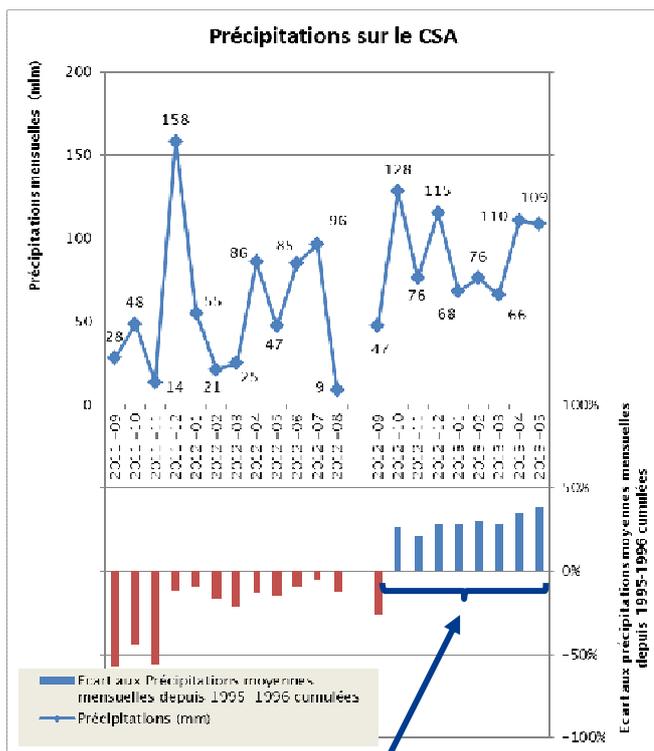
• Extrait de la question posée par la CLI de Soulaines à l'ANDRA le 07 juin 2013  
« Le Centre de Stockage des déchets radioactifs de Faible et Moyenne Activité a été construit sur un terrain sous lequel circulent des eaux souterraines. Or, les fortes précipitations du mois de mai dernier ont eu notamment pour effet de recharger les nappes phréatiques. Dans ce contexte, je souhaiterai que vous m'apportiez des informations concernant les mesures que vous avez mises en œuvre pour apprécier l'évolution du niveau des eaux souterraines sur le périmètre de l'installation, par rapport à celui des ouvrages de stockage. »

- Réponse du 25/06/2013
- Surveillance des niveaux de nappe
  - Mesures mensuelles + enregistreurs automatiques
  - ➔ Suivi efficace et suffisant quelles que soient les conditions
- Recharge printanière importante
  - Impact sur la nappe a été enregistré
  - Pas d'atteinte de la base des radiers
  - Respect des prestations techniques
- Recharge (infiltration) =
  - + Précipitations
  - - Evapotranspiration ETP=f(t)
    - ❖ Evaporation (surface)
    - ❖ Transpiration (plantes)
  - - Ruissellement

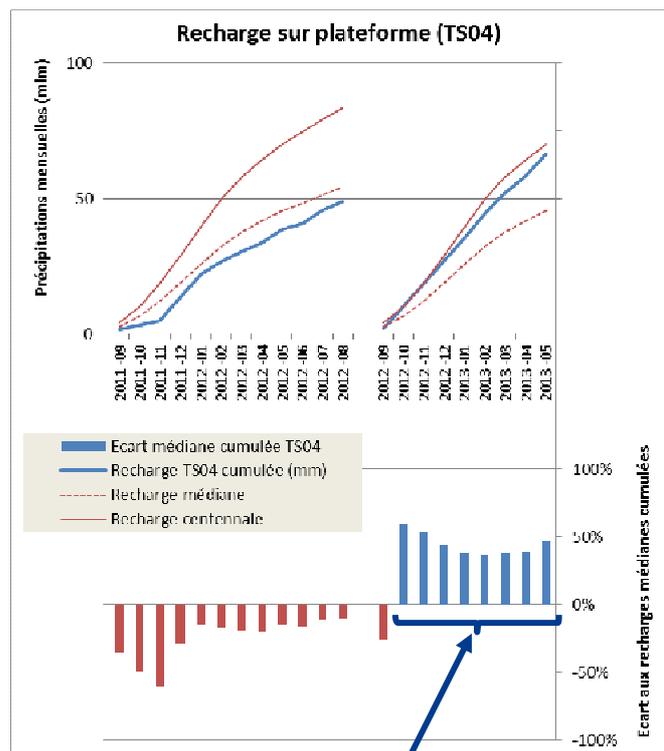
**Plus il fait chaud  
Plus l'ETP est importante  
Plus l'infiltration est faible**



- Précipitations et recharge (jusque mai 2013) : fort déficit puis fort excédent  
*Cumuls par années hydrologiques (de septembre à août)*



**Précipitations cumulées excédentaires  
29% en moyenne**

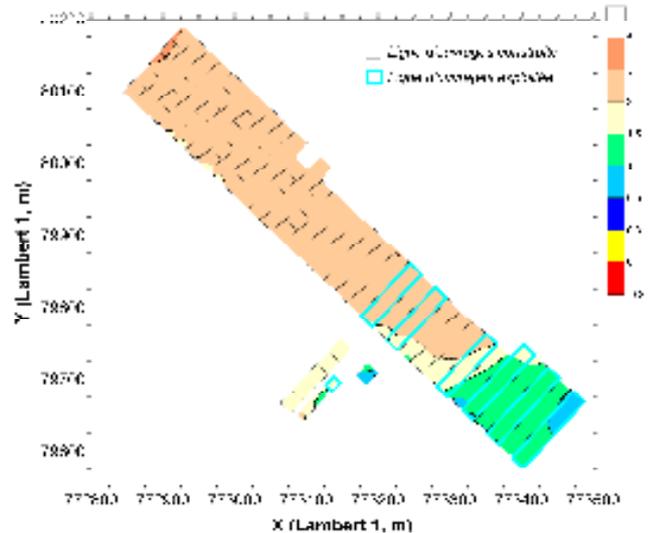
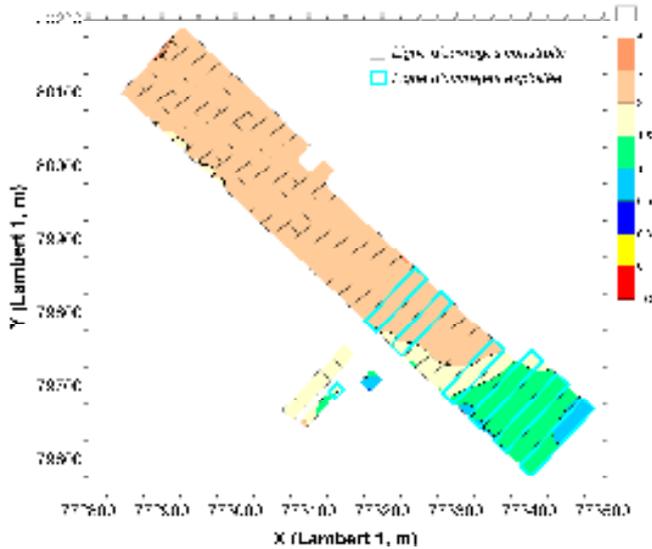


**Recharges cumulées excédentaires  
44% en moyenne**

- Situations piézométriques mai et juin 2013 : cartes d'écart entre la nappe et la base des radiers  
La nappe est systématiquement à plus de 30 cm de la base des radiers.
- ➔ Respect du domaine de fonctionnement
- ➔ Respect des prescriptions techniques

Centre de stockage de haute INB 1436

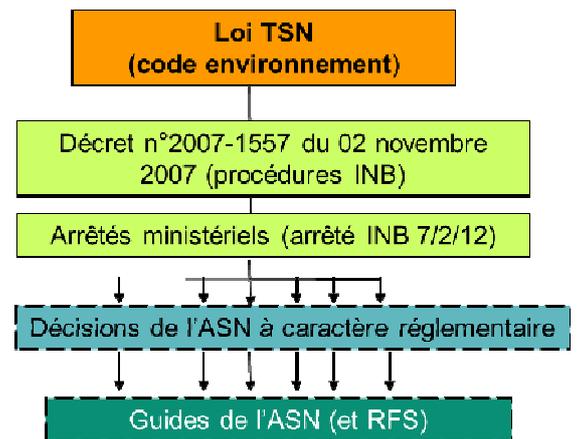
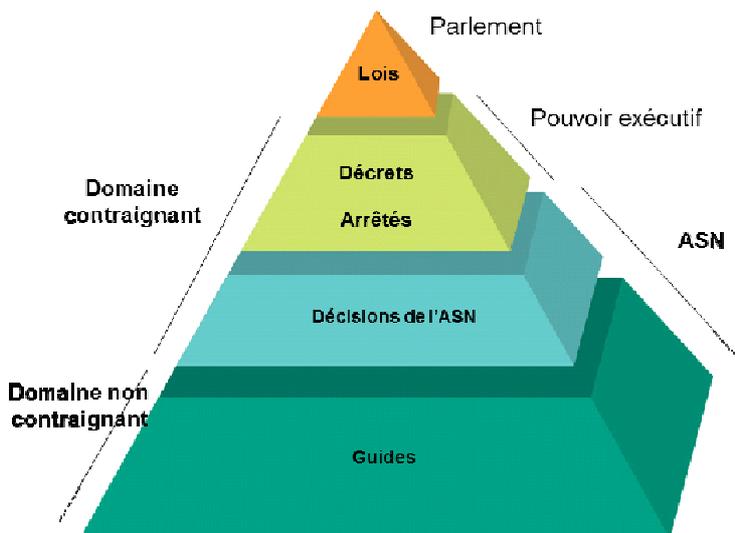
Centre de stockage de haute INB 1436



#### 04/2013 – ASN- Principaux régimes d'autorisation pour les INB

Le Vice-Président donne la parole à Madame Irène BEAUCOURT, adjointe au chef de division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Châlons en Champagne, qui présente les principaux régimes d'autorisation pour les INB.

- Pyramide règlementaire



- Pyramide règlementaire appliquée à la vie d'une INB

Les décrets :

- Réglementent les grandes étapes de la vie de l'INB
- Pris après enquête publique et avis ASN

- Procédure longue : plusieurs années
  - ➔ Autorisation création, mise à l'arrêt, démantèlement

#### Les arrêtés ministériels de prescriptions individuelles

- Arrêté d'autorisation de prélèvements d'eau et de rejets (entité du 21/08/2008 pour ANDRA – CSA)
- Sont remplacés par des décisions ASN depuis la loi TSN

#### Les décisions de l'ASN

- Imposent des prescriptions à caractère technique
- Sont prises par le collège de l'ASN après enquête publique ou non selon la procédure (mais toujours consultation du public sur internet depuis 2013)
  - ➔ Autorisation de mise en service des installations, autorisation de prélèvements d'eau et de rejets, évaluations complémentaires de sûreté post Fukushima,...

- Modifications des installations

#### Le décret « procédures INB » du 02/11/2007 définit les catégories de modifications :

- Modification notable :
  - Article 31
    - Changement de nature de l'INB ou accroissement de sa capacité maximale
    - Ajout dans le périmètre d'une nouvelle INB
    - Modification des éléments essentiels pour la protection des intérêts (\*) du décret d'autorisation de création
    - ➔ Même procédure que pour un décret
  - Modification non notable des installations, ou modification des règles générales d'exploitation ou du plan d'urgence interne, de nature à affecter les intérêts protégés (\*)
    - Article 26 :
      - ➔ Accord exprès de l'ASN (DG)
      - ➔ Possibilité d'édicter des prescriptions par décision ASN (collège)
    - Article 27 :
      - Modification d'importance mineure dispensée de déclaration Art.26 par l'ASN (décision) et devant faire l'objet d'un système d'autorisation interne
      - ➔ Information de l'ASN
- Autres

(\*) intérêts protégés mentionnés à l'article L593-1 du CE : sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement

- Zoom sur le système d'autorisation interne de l'ANDRA

#### Décision ASN n°2012-DC-0273 du 5 juin 2012 :

- Fixe les critères d'une modification mineure
  - Ne doit pas mettre en cause de manière notable le rapport de sûreté, ni accroître de manière significative l'impact sur les intérêts protégés
  - Ne peut conduire à déroger, même temporairement, au domaine autorisé décrit dans les RGE

- ...
- Approuve le système d'autorisation interne
  - Doit reposer notamment sur l'avis préalable d'une instance indépendante des personnes directement en charge de l'exploitation (ICI)
- Définit les modalités d'information périodique de l'ASN sur les opérations envisagées
  - Programme prévisionnel annuel
  - Pour les opérations non prévues, information de l'ASN au moins 3 semaines avant la première réunion de l'ICI.

### **05/2013 – InVS – Compte rendu de la réunion du 06 juin 2013**

#### **Objet du jour : Etude de mortalité et d'incidence par cancer autour du Centre de Stockage de déchets radioactifs de Faible et Moyenne Activité (CSFMA).**

##### 1) Rappel de l'étude sanitaire réalisée en 2010 par l'InVS

L'InVS a réalisé en 2010 une étude descriptive de l'état sanitaire de la population dont l'objectif était de déterminer si la fréquence des décès et des hospitalisations par causes de cancer est différente entre la population résidant autour du site de déchets et une population de référence.

Pour cela, deux analyses ont été conduites :

- a. Une analyse globale de la mortalité et de la morbidité par cancer dans les départements de l'Aube et de la Haute Marne.
- b. Une analyse de la mortalité et de la morbidité par cancer dans une zone de 15 km autour du CSFMA.

L'étude n'a pas mis en évidence d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation pour l'ensemble des cancers, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme, dans la zone des 15 km autour du CSFMA par rapport à la population des deux départements vivant à distance du site.

En conséquence, l'InVS recommande de poursuivre la surveillance locale des cancers. Une attention particulière devra être portée sur les cancers du poumon afin de vérifier si l'excès observé dans cette étude persiste dans le temps ou, au contraire, si la mortalité et la morbidité par cancer revient à un niveau comparable à celui de la population du reste des départements de l'Aube et de la Haute-Marne, ce qui devrait être le cas si l'excès observé actuellement est dû à une simple fluctuation aléatoire.

##### 2) Eléments d'appréciation

L'étude a été demandée par l'association « Les citoyens du coin », dont la présidente est Madame BERTHELOT et dont le siège est à Sommevoire (52).

A cet effet, un comité de pilotage, composé notamment de la CLI de Soulaines, de l'association « Les citoyens du coin », de l'exploitant, ... a été mis en place par l'InVS afin de définir le périmètre de l'étude et les localisations cancéreuses à considérer, mais la maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par l'InVS.

Si, en effet la restitution des résultats de l'étude s'est fait dans le cadre de la CLI, les investigations complémentaires se feront en collaboration avec le comité de pilotage susnommé.

La prochaine réunion du comité aura lieu le dernier trimestre 2013. L'InVS propose d'intégrer les données d'hospitalisations, de mortalité et de morbidité disponibles à ce jour (celles disponibles jusqu'à l'année 2012) et de porter une attention particulière sur les cancers du poumon. Le traitement des données se fera dès début 2014 pour une restitution prévue à la rentrée 2014.

### 3) Etudes complémentaires indépendantes

La loi TSN de juin 2006 autorise les CLI à réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et toute mesure ou analyse environnementale relative aux émissions ou rejets des installations du site.

Ainsi, la CLI peut mener ses propres études. L'InVS se propose d'apporter un appui technique pour finaliser le cahier des charges, qui sera soumis à des cabinets indépendants.

De plus, l'InVS précise qu'elle a déjà mené des travaux en ce sens avec l'IRSN et l'ANCCLI, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une publication : « *Santé publique à proximité des installations nucléaires : comment aborder les questions posées* » Janvier 2012 (disponible sur le site de l'IRSN).

### 4) A l'avenir...

Philippe DALLEMAGNE précise que la CLI menait déjà des études environnementales dont un volet relatif à la biosurveillance. Des campagnes d'analyses et de prélèvements sont effectuées tous les 3 ou 4 ans dans le but de construire un référentiel de connaissances sur la durée de vie de l'installation.

Il demande dans quelle mesure ce principe d'étude à intervalles réguliers peut être transposé dans une approche de santé publique.

Blandine VACQUIER (InVS) trouve la démarche intéressante et précise qu'il faudra observer une période d'environ 10 ans entre chaque étude.

Dans ce cas, la CLI pourrait être l'interlocuteur privilégié de l'InVS.

Philippe DALLEMAGNE note qu'il n'existe pas à ce jour de registre des cancers autour des centres de stockage. Leur mise en œuvre sur le périmètre de l'étude initiale contribuerait efficacement aux études indépendantes que la CLI souhaiterait mener.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le 12 juillet 2013

Le Vice-Président de CLI de Soulaines,

Ph. DALLEMAGNE